

ÉTIQUETTE POUR LA BOUTEILLE

Groupe	2	Herbicide
--------	----------	-----------

Herbicide PRE-PARE®

HERBICIDE GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU À 70%

AGRICOLE

POUR L'APPLICATION EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (À L'EXCLUSION DU BLÉ DUR)

POUR VENTE ET POUR UTILISATION EN ALBERTA, AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF :

**Flucarbazone... 66 %
(présent sous forme de flucarbazone-sodium)**

N° D'HOMOLOGATION : 29500 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Avertissement, contient l'allergène lait.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET : 300 grammes à 600 kg

Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

**UPL AgroSolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406**

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Lors de la manipulation (mélange et chargement) de l'herbicide PRE-PARE, mettre une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur l'étiquette du produit d'association (glyphosate). Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Nota : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de Croplife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avalier. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement

et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, engrais et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'herbicide PRE-PARE ne craint pas le gel.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT : Suivre les mêmes précautions de sécurité que pour la manipulation du produit. Balayer le produit déversé, ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant pouvant être fermé hermétiquement. Si le déversement se produit sur un plancher ou une surface dure, laver avec de l'eau et du détergent, puis rincer. Si le déversement se produit sur le sol, ramasser la couche de sol contaminée par le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé; autrement, suivre les instructions d'ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

<p>POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300</p>

UPL, le logo d'UPL et PRE-PARE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

LIVRET POUR LA BOUTEILLE

Groupe	2	Herbicide
--------	----------	-----------

Herbicide PRE-PARE®

HERBICIDE GRANULÉ DISPERSABLE DANS L'EAU À 70%

AGRICOLE

POUR L'APPLICATION EN PRÉSEMIS ET EN PRÉLEVÉE SUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (À L'EXCLUSION DU BLÉ DUR)

POUR VENTE ET POUR UTILISATION EN ALBERTA, AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN ET DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT

PRINCIPE ACTIF :

**Flucarbazone... 66 %
(présent sous forme de flucarbazone-sodium)**

N° D'HOMOLOGATION : 29500 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

Avertissement, contient l'allergène lait.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC

CONTENU NET : 300 grammes à 600 kg

Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

**UPL AgroSolutions Canada Inc.
630 Freedom Business Center, Suite 402
King of Prussia, PA 19406**

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

2021-3971
2021-12-02

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide PRE-PARE est un herbicide sélectif à utiliser en présemis et en prélevée dans le blé de printemps (blé de force roux de printemps, blé de printemps Canada Prairie, blé tendre blanc de printemps, blé extra fort ou blé d'utilité générale).

HERBICIDE PRE-PARE

L'herbicide PRE-PARE est absorbé par le feuillage de la folle avoine, de la sétaire verte et de certaines mauvaises herbes à feuilles larges. Ces mauvaises herbes cessent de croître après l'application du produit, éliminant du fait même les effets concurrentiels des mauvaises herbes sensibles. Toutefois, il peut falloir une à deux semaines afin que la suppression complète des mauvaises herbes ne soit visible.

L'Herbicide PRE-PARE supprime les biotypes de folle avoine qui ont développé une résistance aux herbicides à base d'ACCCase (groupe 1) et de triallate (groupe 8). Il supprime également les biotypes de sétaire verte résistants aux herbicides à base d'ACCCase (groupe 1) et de dinitroaniline (groupe 3).

MODE D'EMPLOI

Lire le **MODE D'EMPLOI** au complet avant d'utiliser l'herbicide PRE-PARE.

- **Application terrestre seulement. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.**
- Ne pas mélanger, charger ou nettoyer l'équipement de pulvérisation à moins de 10 mètres des têtes de puits ou des systèmes aquatiques, y compris les marais, étangs, fossés, ruisseaux, lacs, etc.
- Zones tampons : Il faut éviter les pulvérisations hors cible ou la dérive vers des habitats écologiquement fragiles. Une zone tampon de 20 mètres est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats terrestres fragiles, y compris les régions boisées, plantations brise-vent, terres boisées, haies-clôtures et terres arbustives. Une zone tampon de 35 mètres est nécessaire entre l'extrémité sous le vent de la rampe et la bordure la plus proche des habitats aquatiques fragiles, y compris les bourbiers, coulées, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, ruisseaux, marécages, et les habitats fauniques se trouvant en bordure de ces plans d'eau. Ne pas contaminer ces habitats en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation ou les contenants.
- Consulter l'étiquette du produit d'association (glyphosate) et respecter la zone tampon la plus grande (la plus restreinte) prévue pour les produits à mélanger en cuve.
- Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsqu'il souffle à plus de 15 km/h à 2 m au-dessus du sol sur le lieu de l'épandage.

- Ne pas laisser paître les bêtes dans les champs traités ni utiliser la culture fourragère comme fourrage vert. Les grains de blé ou la paille provenant de champs traités peuvent être donnés aux bêtes comme fourrage.
- Empêcher la dérive de ce produit vers d'autres cultures, en particulier le canola, l'avoine cultivée ou d'autres cultures non ciblées.
- Après le traitement, respecter un délai d'attente avant la récolte de 80 jours.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.
- Appliquer le glyphosate aux doses homologuées lorsqu'il est mélangé en cuve avec l'herbicide PRE-PARE.

PÉRIODE D'APPLICATION

L'herbicide PRE-PARE peut être appliqué jusqu'à 1 semaine avant le semis, ou après le semis avant la levée de la culture dans le blé de printemps (à l'exclusion du blé dur).

MODE D'EMPLOI EN PRÉSEMIS, EN PRÉLEVÉE APRÈS LE SEMIS ET EN PRÉLEVÉE AVANT OU APRÈS LE SEMIS, SUIVI D'UN TRAITEMENT DE POSTLEVÉE POUR LE BLÉ DE PRINTEMPS (À L'EXCLUSION DU BLÉ DUR)

L'utilisation de l'herbicide PRE-PARE dans le cadre d'un traitement de présemis ou de prélevée après le semis seulement, ou jumelée à un traitement de postlevée additionnel d'herbicide EVEREST 2.0 permet l'élimination hâtive des mauvaises herbes et réduit la concurrence des mauvaises herbes avec le blé.

Ne pas appliquer plus de 43 g/ha d'herbicide PRE-PARE et/ou d'herbicide EVEREST 2.0 (30 g é.a./ha) par saison de croissance.

Période d'application	Dose d'emploi (g de produit/ha)	Mauvaises herbes supprimées ou réprimées
En prélevée avant ou après le semis ¹	21,5	Suppression : canola spontané (à l'exclusion des variétés de canola tolérant l'imidazolinone (Clearfield)) Répression : folle avoine
En prélevée avant ou après le semis, suivi d'un traitement de postlevée ^{2,3} d'herbicide EVEREST 2.0	14,5 + 28,5	Suppression : sétaire verte, folle avoine, canola spontané (à l'exclusion des variétés de canola tolérant l'imidazolinone (Clearfield))
	21,5 + 21,5	
	28,5 + 14,5	

¹ La culture pourrait subir des dommages à la suite de traitements de prélevée avant ou après le semis, mais le rendement ne devrait pas être affecté.

² Pour les traitements de postlevée, utiliser un agent tensio-actif non ionique homologué (comme Agral 90, Ag-Surf, etc.), à raison de 0,25 % v/v (0,25 L par 100 L de bouillie de pulvérisation), conformément aux directives énoncées aux sections **MODE D'EMPLOI POUR LE TRAITEMENT DE POSTLEVÉE** et **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE** de l'étiquette de l'herbicide EVEREST 2.0.

³ Pour connaître le mode d'emploi des mélanges en cuve et les autres mauvaises herbes supprimées par un traitement de postlevée, consulter la section **MODE D'EMPLOI POUR LE TRAITEMENT DE POSTLEVÉE** sur l'étiquette de l'herbicide EVEREST 2.0.

MÉLANGE EN CUVE AVEC LE GLYPHOSATE

L'herbicide PRE-PARE peut être mélangé en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de sel de potassium, pour l'application en présemis ou en prélevée après le semis. Consulter l'étiquette du produit approprié pour connaître le mode d'emploi.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE DE L'HERBICIDE PRE-PARE

S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles.

1. Remplir le réservoir de 1/3 à 1/2 d'eau propre et mettre en marche le système d'agitation ou la conduite de retour en cuve.
2. Ajouter la dose recommandée de l'herbicide PRE-PARE directement dans le réservoir de pulvérisation. Une agitation vigoureuse est nécessaire pour dissoudre l'herbicide PRE-PARE. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et l'épandage.
3. Ajouter le produit d'association (glyphosate).
4. Ajouter l'agent tensio-actif, puis finir de remplir le réservoir du volume d'eau requis.

INSTRUCTIONS DE PULVÉRISATION

Appliquer dans un volume de pulvérisation de 50 à 100 L/ha (22,5 à 45 L/acre ou 5 à 10 gallons/acre), à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²) pour s'assurer d'un épandage approprié sur les mauvaises herbes.

Les buses à jet plat de 80 ° ou de 110° sont recommandées pour un épandage optimal. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'équipement d'application en gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à 45 ° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser un meilleur épandage sur les mauvaises herbes.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

1. Vider et rincer à fond le réservoir de pulvérisation, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre. Veiller particulièrement à bien éliminer les dépôts visibles.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et ajouter 1 % v/v (1 L/100 L) d'ammoniaque domestique. Faire circuler de la solution de nettoyage dans les tuyaux, la rampe et les buses pendant au moins 15 minutes. Rincer une fois de plus les tuyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
3. Nettoyer les buses et les tamis dans un contenant séparé avec de l'ammoniaque et de l'eau.
4. Répéter l'étape numéro 2.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
 - Ne pas nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétation à préserver, de puits ou d'autres sources d'eau.
 - Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.
 - Vérifier l'étiquette des produits d'association pour obtenir des directives supplémentaires sur le nettoyage.

CULTURES DE ROTATION

Les cultures suivantes peuvent être semées 11 mois après un épandage de l'herbicide PRE-PARE.

Zones de sol et cultures de rotation			
Gris forestier	Noir	Brun foncé	Brun
Blé de printemps Orge Canola Pois des champs*	Blé de printemps Orge Canola Pois des champs* Haricots de grande culture Lin Blé dur	Blé de printemps Orge Canola Pois des champs* Lin Blé dur	Blé de printemps

*Les pois des champs peuvent être cultivés l'année suivant un épandage de l'herbicide PRE-PARE, pourvu que les trois critères suivants soient respectés :

1. le pH du sol doit être inférieur à 7,5;
2. la teneur en matière organique doit être supérieure à 4 %;
3. les précipitations doivent être égales ou supérieures à la moyenne sur 10 ans (au moins 100 mm dans les 60 jours précédant l'application l'année de l'application).

Ou encore, les champs peuvent être mis en jachère.

Comme l'herbicide PRE-PARE est dégradé par les microbes du sol, il faut tenir compte des conditions environnementales diminuant l'activité microbienne lorsqu'on choisit les cultures de rotation. Ces conditions environnementales, comprennent une sécheresse prolongée et/ou du temps froid précédant la saison de croissance suivante, ainsi que des sols à faible teneur en matière organique (moins de 2 %) et un pH élevé (plus de 7,5). Si ces conditions existent, un test biologique du sol peut s'avérer nécessaire pour assurer la protection des cultures de rotation.

Ne pas semer de cultures autres que celles qui sont indiquées plus haut dans l'année suivant l'application de l'herbicide PRE-PARE sur le blé.

RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'herbicide PRE-PARE fait partie du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide PRE-PARE et à d'autres herbicides du groupe 2 contre la folle avoine. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide PRE-PARE ou d'autres herbicides du même groupe 2 contre la folle avoine avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus de renseignements ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à UPL AgroSolutions Canada Inc au 1-800-438-6071.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

VÊTEMENTS PROTECTEURS

Lors de la manipulation (mélange et chargement) de l'herbicide PRE-PARE, mettre une chemise à manches longues, un pantalon, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.

Lire et suivre les précautions en matière de manipulation et les recommandations relatives aux vêtements protecteurs sur l'étiquette du produit d'association (glyphosate). Suivre les instructions du fabricant relativement au nettoyage ou à l'entretien de l'équipement de protection individuelle (EPI). S'il n'existe pas d'instructions pour les articles lavables, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Tenir l'EPI à l'écart des autres vêtements et laver séparément.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Enlever immédiatement les vêtements si le pesticide a pénétré, puis bien se laver et remettre des vêtements propres.

Enlever l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Nota : Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site web de Croplife Canada au www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote précis. Traiter le patient selon les symptômes.

ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION

ENTREPOSAGE DU PESTICIDE : Entreposer dans un endroit frais et sec, de façon à prévenir la contamination croisée avec d'autres pesticides, en grains et nourriture de consommation humaine et animale. Entreposer dans le contenant d'origine et hors de la portée des enfants, de préférence dans une aire d'entreposage verrouillée. L'herbicide PRE-PARE ne craint pas le gel.

NETTOYAGE D'UN DÉVERSEMENT : Suivre les mêmes précautions de sécurité que pour la manipulation du produit. Balayer le produit déversé, ramasser à l'aide d'une pelle et déposer dans un contenant pouvant être fermé hermétiquement. Si le déversement se produit sur un plancher ou une surface dure, laver avec de l'eau et du détergent, puis rincer. Si le déversement se produit sur le sol, ramasser la couche de sol contaminée par le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé; autrement, suivre les instructions d'ÉLIMINATION.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC au 1 800 424-9300

UPL, le logo d'UPL et PRE-PARE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.

©2021 Société du groupe UPL Corporation Limited.

2021-3971
2021-12-02